

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 551 du 10 avril 1946

n° 551

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Une avance de quinze mille francs (15.000 fr.i. à valoir sur ses émoluments, a été accordée à titre exceptionnel à M. Hornebeck, agent détaché de l'Imprimerie Nationale, directeur de l'Imprimerie administrative de Djibouti.